

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 565 206**

②1 N° d'enregistrement national :

**85 07373**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : B 65 D 33/08; B 31 B 1/98.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15 mai 1985.

③0 Priorité : DE, 2 juin 1984, n° P 34 20 620.5.

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 49 du 6 décembre 1985.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : LEMO M. LEHMACHER &  
SOHN GMBH MASCHINENFABRIK. — DE.

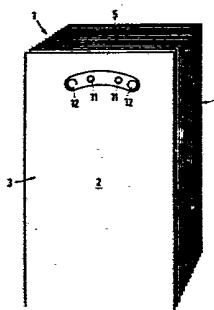
⑦2 Inventeur(s) : Hans Lehmacher.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Barnay.

⑤4 Pile de sacs en matière plastique et procédé pour sa réalisation.

⑤7 La pile 1 se compose, d'une pluralité de sacs en matière  
plastique 2 reliés les uns aux autres. Chaque sac en plastique  
2 présente sur ses deux parois 3, 4 dans la région d'une  
ouverture de sac 5 et en face l'une de l'autre, des découpures  
de poignée médianes 7, 8 fournissant des sections de chute 6.  
Les sections de chute des parois de sac dirigées respective-  
ment vers un même côté de la pile sont enlevées. La liaison  
des sacs en plastique à l'intérieur de la pile peut être réalisée  
sans éléments supplémentaires si les sections de chute des  
autres parois de sac sont conservées dans la pile et bloquées  
les unes avec les autres du fait que les découpures de poignée  
associées sont réalisées sous la forme de perforations longitu-  
dinales.



FR 2 565 206 - A1

D

L'invention concerne une pile d'une pluralité de sacs en matière plastique reliés les uns aux autres lesquels présentent respectivement sur leurs deux parois, dans la région d'une ouverture de sac et en face l'une de l'autre, des découpures de poignée médianes fournissant des sections de chute, les sections de chute des parois de sac dirigées respectivement vers le même côté de la pile étant enlevées, ainsi qu'un procédé pour la réalisation de piles de sacs en plastique, les deux parois des différents sacs en plastique présentant des découpures de poignée avec enlèvement des sections de chute alors formées dans respectivement l'une des parois des sacs lesquels sont alors réunis en une pile.

Des piles du genre précité sont utilisées pour permettre le maintien d'un sac en position ouverte pour le remplissage et le retrait consécutif du sac de la pile avec une seule main. Dans une pile bien connue de ce genre (DE-OS 2 228 767), les sections de chute des autres parois des sacs sont également enlevées, mais les découpures de poignée associées sont légèrement plus petites. Les sacs sont réunis en une pile par le fait qu'ils sont engagés, avec leur trou de poignée, sur un élément de suspension en forme de douille dont les dimensions se situent entre celles des deux découpures de poignée de telle façon que l'une des parois des sacs peut être tirée sans gêne vers l'avant pour maintenir les sacs ouverts, tandis que l'autre paroi peut être retenue ou enlevée de la pile après le remplissage du sac en continuant la traction. Dans ce contexte, un inconvénient réside dans le fait que la formation des piles réclame la mise en oeuvre d'un élément séparé, à savoir l'élément de suspension en forme de douille.

Pour la réalisation de piles de pochettes pour chemisettes, il est déjà connu (DE-AS 2 204 638) de munir les différentes pochettes non encore achevées de perforations longitudinales délimitant des sections de chute et de relier les pochettes, au fur et à mesure de leur empilage, par une soudure longitudinale dans la région des sections de chute. Jusqu'à présent, ce procédé n'a pas apporté de solutions aux problèmes relatifs à la pile ou aux sacs associés du genre précité.

La présente invention a pour objet, dans le cadre des mesures précitées, de réunir les sacs en plastique en une pile sans recourir à l'utilisation d'un élément supplémentaire.

5            Selon l'invention, ce but est atteint par le fait que les sections de chute des autres parois de sac restent en place dans la pile grâce à la réalisation des découpures de poignée associées sous la forme de perforations longitudinales et que les sacs en plastique superposés sont bloqués  
10 les uns avec les autres dans la région des sections de chute restées en place. L'invention met alors à profit la découverte que la liaison mutuelle des sacs en plastique peut également être réalisée sans difficulté dans la région de la section de chute de la découpe de poignée qui est de toute façon  
15 perdue, à savoir par un soudage sur la pile. Après l'enlèvement du dernier sac en plastique il ne reste qu'une pile de feuilles de découpures de poignée.

          Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, les sections de chute des autres parois des sacs sont respectivement reliées à la paroi de sac associée par au moins  
20 deux ponts de déchirure inférieurs. Selon une autre caractéristique de l'invention, les sections de chute sont reliées entre elles par deux points de blocage. De plus, l'invention prévoit que les sections de chute bloquées entre elles  
25 présentent au moins une découpe de suspension.

          La description qui va suivre, en regard des dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs, permettra de bien comprendre comment l'invention peut être mise en pratique.

30            La figure 1 représente une pile d'une pluralité de sacs en plastique.

          La figure 2 représente un détail d'une paroi avant du sac en plastique.

          La figure 3 représente un détail d'une paroi arrière du sac en plastique.

35            La pile 1 représentée à la figure 1 se compose d'une pluralité de sacs en plastique 2 reliés entre eux. Chaque sac en plastique 2 comporte une paroi avant 3, une paroi arrière 4 et une ouverture 5 à la partie supérieure du sac. Les deux parois de sac 3, 4 présentent, dans la

région de l'ouverture 5 du sac et en face l'une de l'autre, des découpures de poignée médianes 7, 8 fournissant des sections de chute 6.

Comme il ressort de la figure 2, les découpures de poignée 7 dans la paroi avant 3 des sacs en plastique 2 sont réalisées sous la forme de découpures complètes de telle façon que les sections de chute correspondantes ne sont plus reliées à la paroi du sac ou qu'elles sont enlevées. Comme il ressort de la figure 3, les découpures de poignée 8 dans la paroi arrière 4 des sacs en plastiques 2 sont réalisées, au contraire, sous la forme de perforation longitudinales de sorte que les sections de chute 6 associées sont encore présentes dans la pile 1. Elles sont encore reliées à la paroi arrière 4 par deux ponts de déchirure inférieurs 9 et un pont de déchirure supérieur 10. Ces sections de chute 6 laissées en place assurent également la liaison entre les sacs en plastique 2 dans la pile 1, à savoir par l'intermédiaire de deux points de blocage 11. En plus des points de blocage 11, les sections de chute 6 laissées en place présentent encore deux découpures de suspension 12 qui permettent l'accrochage de la pile à un dispositif de fixation adéquat.

REVENDEICATIONS

1. Pile d'une pluralité de sacs en matière plastique reliés les uns aux autres, lesquels présentent respectivement sur leurs deux parois, dans la région d'une ouverture de sac et en face l'une de l'autre, des découpures de poignées médianes fournissant des sections de chute, les sections de chute des parois de sac dirigées respectivement vers le même côté de la pile étant enlevées, caractérisée par le fait que les sections de chute (6) des autres parois (4) des sacs sont conservées dans la pile (1) et bloquées les unes avec les autres du fait que les découpures de poignée (8) associées sont réalisées sous la forme de perforations longitudinales.

2. Pile selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les sections de chute (6) des autres parois (4) des sacs sont respectivement reliées à la paroi de sac (4) associée par au moins deux ponts de déchirure inférieure (9).

3. Pile selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée par le fait que les sections de chute (6) sont reliées entre elles par des points de blocage.

4. Pile selon la revendication 3, caractérisée par le fait que les sections de chute (6) sont reliées entre elles par deux points de blocage (11).

5. Pile selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que les sections de chute (6) bloquées entre elles présentent au moins une découpeure de suspension (12).

6. Procédé pour la réalisation d'une pile selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, différents sacs étant réalisés à partir d'un film plastique et munis, sur leurs deux parois, de découpures de poignée avec enlèvement des sections de chute alors formées dans respectivement l'une des parois des sacs lesquels sont alors réunis en une pile, caractérisé par le fait que la découpeure de poignée sur l'autre paroi de sac est réalisée sous la forme d'une perforation longitudinale et que les sacs en plastique superposés sont bloqués les uns avec les autres dans la région des sections de chute laissées en place.

Fig.1

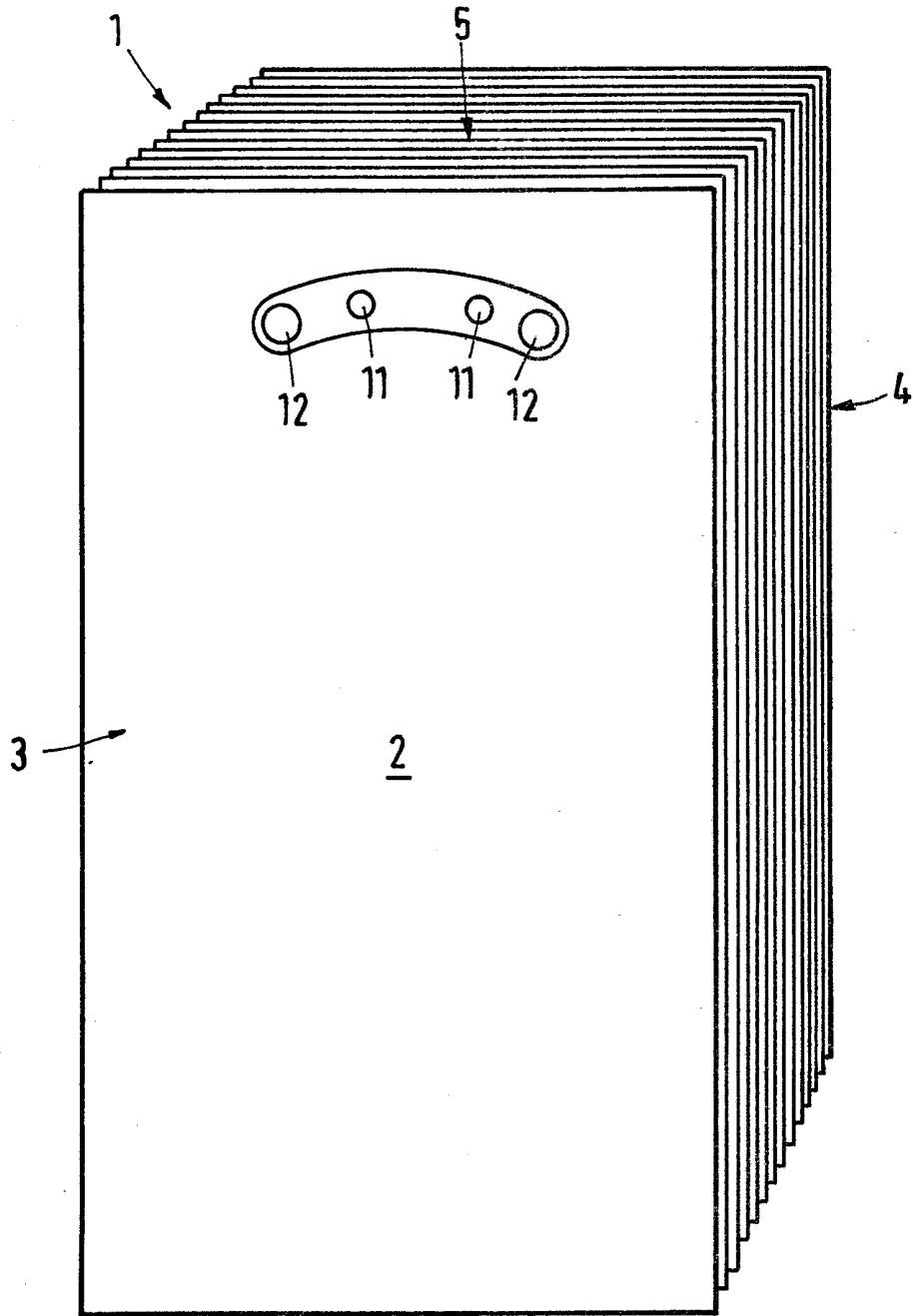


Fig. 2

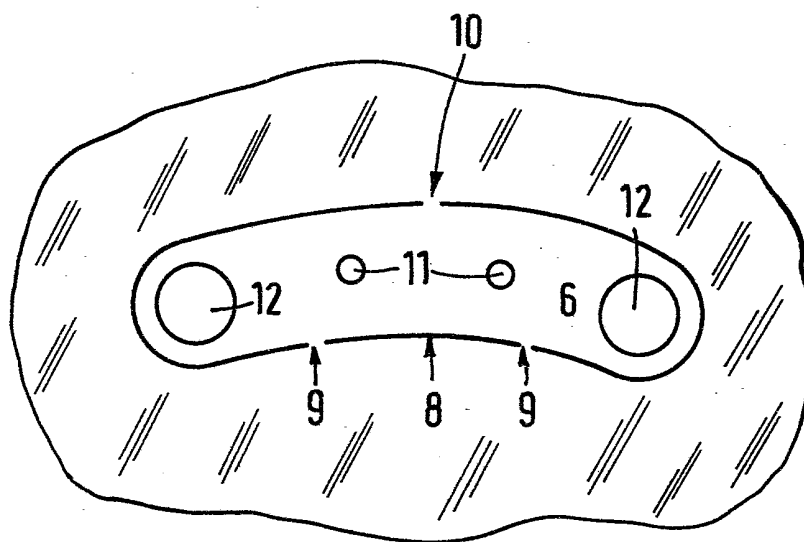
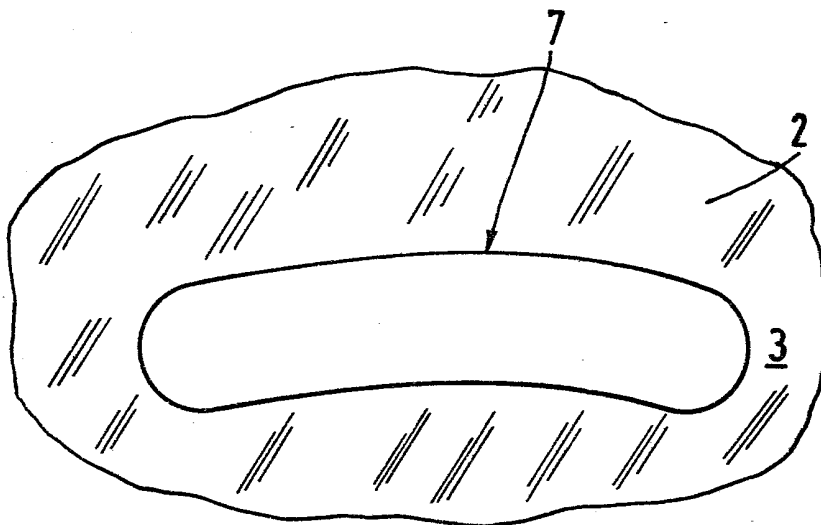


Fig. 3